

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr - Site internet : <https://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine et M. RICHARD Olivier.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Journée citoyenne
2. Déplacement dans les Landes
3. Avancement des projets d'investissement
4. Charte Natura 2000
5. Divers : permis de construire et déclarations de travaux - ...

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Journée citoyenne

Le Maire donne la parole à son adjointe Nathalie STAECHELIN qui informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information a eu lieu le 5 avril avec une vingtaine de participants. Un fascicule qui présente les ateliers de cette journée a été distribué dans les boîtes aux lettres. Pour l'instant 8 ateliers sont proposés : peinture, fleurissement, entretien espaces verts, débroussaillage / tonte, réfection mur du cimetière, atelier bricolage (décoration pour le village), équipe cuisine et atelier culinaire pour les enfants et le 3^{ème} âge. Toute proposition est la bienvenue.

2. Déplacement dans les Landes

Le Maire donne la parole à son adjoint Gérard RENGGLI qui informe le Conseil Municipal que l'association des Amis des Landes du Haut-Rhin organise un déplacement dans les Landes du 24 au 26 août 2024 à l'occasion du 85^{ème} anniversaire de l'Evacuation. Une quinzaine d'habitants de Fislis feront le voyage du 23 au 27 août 2024. Toute personne intéressée pour se joindre à ce déplacement peut se faire connaître jusqu'à mi-juin auprès de Gérard RENGGLI. D'un commun accord avec la municipalité de Losse il a été décidé que les communes ne s'offrent pas de cadeaux lors des manifestations organisées par le jumelage départemental.

3. Avancement des projets d'investissement

Le Maire souhaite faire le point sur les différents projets d'investissement.

Sécurité rue de Bouxwiller : le Maire et Pierrick BRASQUER se sont rendus sur place pour étudier les possibilités d'aménagement de sécurité pour cette rue. La distance entre le panneau d'entrée d'agglomération et le 1^{er} aménagement ne doit pas mesurer moins de 50 mètres, une double chicane n'est pas adaptée en raison de la proximité du virage. L'installation d'un « gendarme couché » ou de « coussin berlinois » n'est pas envisagée. Il reste l'idée d'un rétrécissement des 2 voies type « écluse » qui pourrait

se faire au niveau de l'entrée du chemin rural pour permettre aux engins agricoles de sortir du chemin sans trop de manœuvres.

Visibilité au niveau des ponts : Régine MONA fait part d'un problème de visibilité dû aux jardinières en fleurs au niveau des ponts lorsqu'on les emprunte pour accéder à la rue Principale, il faudrait soit déplacer les jardinières soit ne rien planter dans les plus proches de la rue Principale pour ne pas gêner la vue sur la circulation. La commission fleurissement se rendra sur place et fera le point avant de commander les fleurs.

Marquage au sol des aménagements de sécurité rue Principale et rue des Landes : plusieurs membres du Conseil Municipal font part de leur étonnement quant à l'état du marquage au sol effectué en octobre dernier dans les aménagements de sécurité des rues Principale et des Landes, en effet par endroit la peinture s'est estompée et serait à refaire. La commission sécurité va voir avec l'entreprise qui a fait le marquage.

Rénovation du presbytère : le Maire informe qu'il a donné au curé la délibération de réaffectation du bâtiment et qu'il attend le retour de l'évêché. L'architecte Daniel MUNCK a été contacté pour faire une visite et donner son avis sur les travaux à entreprendre. Le conseiller en économie d'énergie de la Communauté de Communes sera également consulté. Des contacts seront pris auprès de la Fondation du Patrimoine pour demander si une subvention est possible.

Place de jeux « Dorfplatz » : le dossier de demande de subvention pour ce projet sera finalisé dès réception du devis clôture et il sera demandé à James CUENIN un devis pour le décaissement.

Chemin vers la carrière : le Maire informe qu'il a contacté M. PETER qui s'occupe des travaux routiers à la Direction Départementale des Territoires de Ferrette pour lui demander son avis. A voir s'il faut refaire le chemin ou reboucher les trous depuis chez Louis MONA jusqu'à l'intersection avec la piste cyclable car c'est très endommagé.

Route du Willerhof : la partie vers le réservoir est très abîmée, il faudrait réparer et descendre plus le fossé pour éviter que l'eau ruisselle sous la route. Le Maire propose de faire venir M. PETER sur place et d'aller voir ces 2 chemins (carrière et Willerhof) pour avoir son avis technique. Le CM est d'accord.

Macadam trottoir rue Principale : il est signalé que le macadam du trottoir rue Principale à la sortie du village en direction d'Oltingue a été abîmé par un camion livrant du tout-venant.

L'ordre de priorité des travaux est : rue de Bouxwiller et avis technique pour les chemins ruraux.

Les commissions concernées étudieront ces divers travaux. La commission sécurité se réunit le 22/04/2024.

4. Charte Natura 2000

Le Maire expose que la forêt de Fislis est classée Natura 2000 et PEFC puisqu'elle s'est engagée à faire bon escient de ce patrimoine, à le valoriser tout en respectant les espèces qui s'y trouvent. Actuellement la Commune paie une taxe foncière sur les parcelles de la forêt. La charte Natura 2000 du Jura Alsacien est une charte de bonne pratique qui ouvre droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable. L'adhérent doit respecter des engagements dans la gestion des milieux forestiers, les lisières, les milieux humides. Ces pratiques sont proches de celles déjà mises en place par le forestier et la Commune. Les particuliers dont les parcelles sont classées Natura 2000 peuvent également signer cette charte. Le Maire propose de signer cette charte. Le CM, à l'unanimité, donne son accord à la signature de la charte.

5. Divers

- permis de construire et déclarations de travaux

Le maire énumère les 2 DP enregistrées en mairie entre le 23/03 et le 12/04/2024 :

Déclaration préalable constructions, travaux, installations et aménagement non soumis à PC					
28/03/2024	DP	Mme MULLER Martine	38 rue Principale	Installation d'une porte de service vitrée au niveau du palier de l'escalier	Instruction en cours
11/04/2024	DP	M. MUNCH Jérôme	11A rue des Seigneurs	Pose d'un garage monobloc béton avec porte de garage et 1 fenêtre.	Instruction en cours

- Maison Zumkeller

Le Maire explique que l'expert est venu sur place le 18 mars et a rendu son rapport le 11 avril indiquant que la maison est inhabitable et irréparable, il faut sécuriser en interdisant l'accès et la démolir. Le Maire rappelle les informations données lors du CM du 22/03/2024 : aucun notaire n'a été mandaté et aucun héritier ne s'est manifesté. Le Maire a pu voir Sébastien ZUMKELLER qui n'a rien voulu savoir. Un courrier recommandé avec accusé de réception va lui être envoyé et l'accès à la maison sera interdit car la situation ne permet pas d'attendre. Le Conseil Municipal demande au Maire de faire les démarches pour déposer une demande de vacance de succession auprès du Tribunal Judiciaire de Mulhouse.

- Antenne téléphonique

Le mardi 23/04 à 10h30 une réunion de chantier a lieu sur place avec l'entreprise qui installe l'antenne.

- Circulaire municipale

Une circulaire municipale sortira prochainement.

- Citernage Willerhof

Le puits du Willerhof est régulièrement à sec et des citernages ont eu lieu. La question de la réserve incendie est posée mais pour l'instant rien de nouveau, quelqu'un du SDIS devait venir voir sur place mais est parti en retraite. Est-ce à la commune ou au propriétaire d'installer cette réserve ? Si c'est à la commune faut-il voir avec Muespach pour partager les frais car une partie du site est sur le ban communal de Muespach. A voir, car des soirées organisées par l'association « Artung » ont régulièrement lieu sur le site et accueillent plus de 200 personnes, ce sont des manifestations privées mais les véhicules garés des 2 côtés de la route ne permettent pas le passage de véhicules de secours et entraînent des nuisances pour la ferme voisine. Réserve incendie et panneaux d'interdiction de se garer d'un côté sont-ils à envisager ? Ces points demandent à être éclaircis.

- Fête du village

Une réunion est prévue le 24/04 à 19h30 à la mairie entre le Conseil Municipal et le Comité de gestion de la salle pour mettre au point l'organisation de la fête du village.

Fin de la séance à 22 h. - Prochain CM fixé au vendredi 3 mai 2024 à 20 h.